

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS J'ESPERE ET J'AIME

Vous le voyez, le *protestautentag* emploie les fortes expressions et se met à l'ouvrage

radicalement. Il espère devenir ainsi le précurseur d'une nouvelle ère évangélique, et, enlevant l'Allemagne au joug des penseurs esclaves et impurs, donner au peuple une liberté vraie, solide et durable; enfin, leur révéler le plus cher et le plus précieux des secrets, le secret de la vie éternelle. Le rapport dit ceci: Le dernier mot du protestantisme est et reste l'établissement d'une église nationale allemande avec une représentation réglée.

Il se pourrait bien que ces architectes d'églises modernes construisissent sur le sable; car, ne voyons-nous pas le docteur Schenkel, un de leurs maîtres, vouloir élever son édifice sans pierre angulaire et sans fondements? Pour nous, nous attendons avec une curiosité mêlée de compassion la curieuse solution du problème du christianisme sans Christ. Hélas! nous aurons sans doute à déplorer une fois de plus l'insoluble mystère des aberrations humaines!

CANADA.

QUEBEC, 30 AOUT 1865.

Les Chambres.

Stance de lundi.

La Chambre d'Assemblée n'a siégé que trois heures, lundi, et aucune mesure importante n'a été agitée.

Un nombre considérable de projets de loi ont subi leur première, seconde ou troisième lecture.

Rien d'important dans le Conseil-Législatif.

Stance d'hier.

L'événement de la séance d'hier est l'exposé financier de M. Galt. L'honorable ministre des finances a en l'art, par ses phrases élégantes et la facilité de son débit, de faire disparaître l'aridité qui caractérise toutes les questions de chiffres. Le temps et l'espace nous manquant pour donner en entier le discours de M. Galt, nous allons tâcher d'en faire une analyse aussi courte et aussi exacte que possible.

M. Galt a débuté par un coup d'œil sur les événements qui se sont déroulés depuis dix-huit mois et par faire ressortir l'influence délétaire qu'ils ont eu sur notre commerce et notre industrie. Après avoir rappelé à la Chambre la nature du changement opéré en 1864, dans l'année fiscale et expliqué comment, en vertu de cette modification, il se faisait que l'état des revenus et dépenses embrassait une période de dix-huit mois, M. Galt a commencé son exposé en soumettant séparément l'état des dépenses et revenus des premiers six mois et celui des derniers douze mois, puis en comparant ces deux états.

Pendant les six mois finissant le 30 juin 1864, les dépenses ont été de \$4,991,425, et les revenus de \$5,464,009; les dépenses pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1865 ont été de \$11,541,339 et les revenus, de \$10,527,932. Ce qui donne un déficit de \$540,023 pour les dix-huit mois.

M. Galt attire ici l'attention de la Chambre sur le fait que dans le bilan des dépenses sont inclus deux items qui ne doivent pas être considérés comme appartenant au bilan ordinaire des dépenses; ces deux items sont les \$101,120 d'indemnité postale donnée au Grand-Tronc et la somme consacrée au fonds d'amortissement. Ces deux items forment un montant de \$442,758 lequel retranché des dépenses laisserait le déficit au chiffre relativement insignifiant de \$95,065.

Le montant des importations pendant les derniers mois de l'année fiscale 1864, ont été de \$21,406,000 et le montant des exportations de \$13,179,000; total du mouvement commercial: 34,585,000. Pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1865, les importations se sont élevées au chiffre de \$39,532,000 et les exportations à celui de \$40,792,000; total du mouvement commercial: \$80,324,000. M. Galt fit remarquer ici l'heureux revirement qui s'était opéré dans le mouvement commercial pendant les 18 mois, puisque les premiers six mois ont donné un surplus considérable d'importations, tandis que pendant les derniers douze mois le chiffre des exportations a dépassé de près d'un demi-million de piastres celui des importations.

M. Galt a ensuite exposé l'état détaillé des revenus pendant le dernier semestre de 1864 et pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1865. Les revenus des douanes pendant la période des dix-huit mois ont été de \$8,735,984. Les principales autres sources de revenus, ont fourni au trésor les montants suivants: Accise, 1,703,141; revenu territorial, \$1,092,803; bureaux de poste, \$705,291; travaux publics, \$525,338.

M. Galt annonça que le Gouvernement ne ferait cette année aucune modification dans le tarif des douanes; cependant un changement sera fait dans la loi du timbre, à l'effet suivant: les billets de \$25 et au-dessous paieront un cent; les billets de \$50 et au-dessous, deux cents; les billets au-dessus de

\$50 et au-dessous de \$100, trois cents. Quelques amendements seront aussi faits dans la loi d'accise afin d'empêcher toute fraude.

M. Galt est ensuite passé à la question du traité de réciprocité si intimement liée à nos intérêts commerciaux, et a parfaitement défini le caractère de nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Nous faisons avec les Etats-Unis, a-t-il dit, deux espèces de commerce; l'un indépendant du traité de réciprocité, l'autre qui n'existe que par ce traité. M. Galt s'est attaché à prouver par des chiffres appuyés de raisonnements solides, d'abord que les Etats-Unis ont retiré autant d'avantages que nous du traité de réciprocité; en second lieu, que l'abrogation de ce traité ne serait pas si préjudiciable aux intérêts du pays qu'on affecte de le croire en certains quartiers.

M. Galt a terminé son remarquable discours par des considérations d'ensemble sur les grandes questions qui sont actuellement sur le tapis et sur les résultats que peuvent avoir, pour les intérêts matériels du Canada, les solutions qui leur seront données.

L'hon. ministre des finances reprit son siège au milieu d'applaudissements prolongés partis des deux côtés de la Chambre.

M. Holton, dont on connaît les talents financiers a pris à partie M. Galt. Un fort rhume l'a empêché de prolonger ses commentaires au-delà d'une demi-heure et personne, nous en sommes sûrs, n'a été fâché de ce contretemps. M. Holton, incapable de s'élever aux hautes considérations, s'est amusé à chicaner M. Galt sur quelques chiffres et a terminé son discours par sa trade stéréotypée contre les gaspillages du gouvernement.

Les attaques de Holton ont provoqué une assez vive et assez longue discussion à laquelle ont pris part MM. Galt, Holton, Dorion, J. S. Macdonald et J. A. Macdonald.

Finalement, la résolution de M. Galt relativement à la loi du timbre a été adoptée et la Chambre s'est ajournée, à minuit et demi.

Nos Statistiques.

Depuis longtemps un besoin impérieux se faisait sentir dans une des parties les plus importantes des statistiques de la Province. L'immense collection des registres de paroisses, source de documents si précieux et en même temps du plus haut intérêt au point de vue de notre histoire, n'avait jamais été collationnée jusqu'à ce jour. Un grand nombre de ces anciens registres, dont les doubles n'existent point ou n'ont jamais été déposés dans les greffes, se trouvaient exposés à périr au premier jour par suite d'incendie ou de quelque autre accident.

C'est ainsi que, pour n'en citer qu'un exemple entre bien d'autres, a été détruite une grande partie des archives, si pleines d'intérêt, de la mission sauvage de Saint-François du Lac.

Il était donc de la plus haute importance de remédier à ce grave inconvénient: aussi le gouvernement actuel l'a-t-il compris, et depuis quelque temps s'en occupe-t-il activement.

L'homme d'état si éminent dont le Canada déplore la perte, Sir Etienne P. Taché, avait été singulièrement frappé de l'importance de ce travail; il s'en occupait encore peu de jours avant sa mort, et même la dernière lettre officielle qu'il ait signée avait précisément trait à cette affaire.

C'est qu'entre l'importance légale de ces pièces authentiques, elles renferment une foule de renseignements historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. C'est là en effet que sont venus puiser tant de fois nos archéologues les plus érudits, les Jacques Viger, les Faribault, les Ferland, les Sir Lafontaine.

L'on connaît déjà depuis longtemps les *Notes sur les Registres de N. D. de Québec*, de M. l'abbé Ferland, cet opuscule si intéressant, qui a fait dire que son auteur avait ainsi retrouvée les lettres de noblesse des anciennes familles qui peuplèrent autrefois cette colonie. Ces recherches ne vont cependant pas au-delà de l'année 1650.

Le choix, que le gouvernement vient de faire de M. l'abbé Tanguay pour établir l'ordre parmi tous ces documents dispersés dans les différentes parties du pays, et continuer l'œuvre de ses devanciers, a été très-heureux. Car, outre des aptitudes spéciales, M. l'abbé Tanguay s'occupait déjà depuis plusieurs années d'un travail sur ces mêmes registres.

Ce n'est rien moins que le répertoire général de toutes les familles canadiennes établies dans le pays depuis sa fondation, œuvre colossale qui comprendra toutes les lignées de chaque famille depuis son origine en France jusqu'à nos jours. Cet ouvrage est maintenant très avancé et contient déjà plus de 70,000 noms d'individus. Il est facile de voir de quelle immense utilité sera un pareil

travail, lorsqu'elle aura été complétée et livrée à la publicité.

En outre elle a déjà eu pour résultat de reconstituer un grand nombre d'actes en partie détruits, de fixer la date d'un certain nombre d'autres qu'on ne pouvait constater, et de rétablir les véritables noms d'une foule de familles qui se sont altérées tant de fois aux différentes époques et qui rendaient si souvent toutes les recherches infructueuses.

On nous assure que la première partie de ce travail, qui se termine à l'année 1700, et qui renferme l'époque la plus obscure et en même temps la plus intéressante, sera prête et publiée dans le cours de l'année prochaine.

On assure que le gouvernement va envoyer prochainement aux maires de toutes les villes, villages et paroisses du Canada une circulaire pour leur recommander de prendre certaines mesures sanitaires en vue du danger de l'invasion du choléra.

A croquer.

Nous lisons dans le journal qui porte pour épigraphe: "Que la lumière soit et la lumière fut."

"La session file son train, et les grandes mesures sont éludées autant qu'on le peut. Le ministère est comme sur des brisants. On craint toujours que la Parole éternelle qui fournit le fil ministériel ne vienne à se laisser et à se rompre; alors tous les ministres seraient à l'instant précipités dans la barque à Caron."

Insulte aux vaincus.

Nous lisons dans une feuille française de New-York:

"On parle d'un ouvrage fort intéressant qui serait sur le point de paraître, et qui aurait pour titre:

"Les Chevaliers de médaille." Ce sera l'histoire, en abrégé, de la vie politique des plus fameux soudites esclavagistes rebelles, qui aujourd'hui—au lieu de mourir dans le dernier fossé, demandent humblement leur grâce au Président des Etats-Unis. On annonce, dans cet ouvrage, de curieuses révélations, sur ces fiers et indomptables chevaliers du fouet, le gén. Wade Hampton en tête, qui à présent courbent la tête devant le vainqueur. Nous en parlerons quand il en sera temps."

Dans les pays civilisés on regarde comme un lâche celui qui insulte un ennemi bravement tombé. Autres lieux autres mœurs: aux Etats-Unis on mesure votre honnêteté, votre courage à l'acharnement que vous mettez à jeter la boue à la face d'un vaincu tombé honorablement sur un champ de bataille.

Il y a trois mois que la presse du Nord insulte de la manière la plus odieuse l'illustre prisonnier du fort Monroe; pour mettre le comble à ces ignobles procédés, un journal français vient ironiquement reprocher à l'héroïque population du Sud de courber la tête devant le Nord!

Et la plume qui écrit ces indignités se vante de temps en temps d'être une plume française!

Matapédia.

La lettre suivante a paru hier dans le *Journal de Québec*:

"M. l'Éditeur, "Etant allé, tout dernièrement, visiter la colonie de Matapédia qui doit tant à la sympathie et à la charité d'une grande partie de vos lecteurs, j'ai eu leur plaisir en leur communiquant, par votre entremise, le résultat de mes observations."

"On se rend de Dalhousie à Matapédia, d'abord par la rive droite de la Rivière Ristigouche jusqu'à un petit bourg nommé Campbellton, dont l'aspect ne fait pas l'éloge de ses habitants. Cette distance est de 17 milles; c'est le lieu de la traversée au Nord d'où il reste un mille à faire pour se rendre à l'église de la mission sauvage. On est ici à la tête de la navigation sur cette rivière. A 17 milles plus haut, on traverse la rivière Matapédia, à son confluent."

"Cette traversée cause une grande perte de temps aux colons qui ont souvent à attendre des journées presqu'entières au passage par manque d'organisation. Le gouvernement a généreusement donné \$50 pour la construction d'un bac qui n'a pas servi à cause du danger de périr qu'éprouvaient ceux qui s'en servaient; le constructeur, que je me suis permis de réprimander, rejette la faute sur le plan qu'on lui a mis entre les mains. Quelqu'un qui aurait été entendu en cette matière, pouvait faire pour \$20 un bac de 30 pieds de long, 10 de large qui, au moyen de deux poutres roulant sur un câble tendu d'une rive à l'autre et reliées au bac, aurait traversé par la seule force du courant avec la plus grande sûreté. Il me paraît qu'à l'aide d'une file qui se trouve placée en cet endroit, au milieu de cette rivière, on pourrait bâtir un pont à fort peu de frais. C'est un besoin vivement senti par cette colonie."

"Du lieu de la traversée de la rivière Matapédia, il reste une distance de deux milles pour arriver aux premiers établissements de la colonie. Les côtes de la rivière Matapédia m'ont paru être de 300 pieds environ au-dessus du niveau de la rivière. Les ruisseaux venant de l'intérieur y forment des coupes proportionnelles qui se font encore sentir un peu trop fortement à l'endroit où les premiers colons ont commencé à ouvrir leurs terres; j'y ai traversé deux ruisseaux dont les côtes m'ont paru être de

près de 100 pieds d'élévation; elle s'affaissent néanmoins à moins d'un mille plus haut."

"Le premier et le dernier des colons sont à environ 5 milles l'un de l'autre. A cette distance, il y a 15 familles qui ne peuvent approcher de leurs demeures en charrette qu'à trois milles de distance, ces trois milles sont traversés par un petit sentier, et sont une cause de beaucoup de fatigues et de perte de temps pour ces colons. Ils désirent beaucoup que le gouvernement leur permette de payer leurs terres par leur travail sur ces chemins et l'on se flatte que cette faveur leur sera accordée."

"On ne peut se faire une juste idée des travaux faits dans cette colonie sans l'avoir parcourue comme je l'ai fait d'un bout à l'autre. J'ai vu, à Rustico, trois concessions établies depuis près de 20 ans, qui n'ont pas plus d'étendue cultivable que ces terres-ci, ouvertes depuis quatre ans. Aussi les colons ont-ils déjà pu alimenter un grand nombre des anciens colons de la Ristigouche que la faim amenait à la colonie; ce qui leur causait d'autant plus de satisfaction, que ceux là avaient dit d'eux, d'abord, que les Acadiens venaient s'établir là pour les affamer. Ces mêmes Acadiens leur ont procuré, l'hiver dernier, plus de 1000 quarts de pommes de terre, quelques centaines de minots d'orge et d'avoine, sans compter une grande quantité de foin, sans quoi la moitié des bêtes à cornes des premiers seraient périées, comme plusieurs auxquelles ils n'ont pu suffire. Plusieurs ont eu 100 minots d'orge de la semente de cinq minots. Pour cette année, leur récolte ne peut laisser rien à désirer. J'ai vu beaucoup de champs de blé où de pesants épis se balançaient sur une tige de 4 pieds de hauteur; je suis passé à travers un champ de seigle dont les épis s'élevaient à la hauteur de mes épaules et les tiges d'avoine, en bien des endroits, se rencontraient à des distances rapprochées des vaches et des veaux de différents âges, l'un embonpoint agréable à voir. Des poules et des poulets environnaient presque toutes les demeures. La plupart récoltent plus qu'ils n'ont jamais fait à Rustico."

"Je ne saurais décrire la joie que leur a causée ma présence au milieu d'eux. L'attendrissement, causé par l'allocation que je leur fis à la messe que j'ai célébrée, a été jusqu'aux sanglots et il m'a fallu l'abréger. Ils sont pleins de reconnaissance pour leurs admirables bienfaiteurs du Canada. Ils m'ont aussi parlé, à plusieurs reprises, du zèle de leur pieux pasteur, de l'assistance qu'ils en ont reçue dans le temps du besoin, et des deux écoles qu'il leur a obtenues du gouvernement, écoles où environ 80 enfants reçoivent leur instruction élémentaire."

"Ils se plaignent amèrement, cependant, des impositions qu'ils ont à souffrir de la part de certains entrepreneurs de travaux publics, dont ils ne peuvent obtenir aucune espèce pour prix de leur travail, en dépit de leurs conventions; ainsi que du refus qu'ils en éprouvent d'obtenir de leur part 5 ou 6 livres par voyage qu'ils font pour cela, ce qui leur cause une perte insupportable. De son côté, leur vénérable missionnaire m'a fait l'éloge de leur sobriété et m'a dit avec bonheur que tous, sans une seule exception, étaient très fidèles à la fréquentation des sacrements."

"Tout en voulant être laconique, je crains d'avoir demandé trop d'espace, veuillez donc me le pardonner, cette fois, et me croire, "Votre très-humble serviteur. "GEO. A. BELCOURT, prs."

Conseil de Ville.

A la séance spéciale, vendredi dernier, le greffier a lu le document suivant transmis par le sous-comité du comité des bills privés de l'assemblée législative à Son Honneur le Maire pour la considération du conseil:

"Le projet suivant de réformer la constitution du conseil de ville a été suggéré au sous-comité:

"1. Deux conseillers seront élus pour chaque quartier comme maintenant sans changement dans le droit de vote et continueront en office pendant trois ans; et un échevin sera élu par chaque quartier pour six ans par les propriétaires d'immeubles de la valeur cotisée annuelle de \$50 et au-dessus."

"2. Un conseiller sera éligible comme à présent pour chaque quartier et un autre par les propriétaires d'immeubles de la valeur cotisée annuelle de \$50 et au-dessus, et les seize conseillers ainsi élus choisiront huit échevins qui continueront en office pendant six ans, chacun représentant un quartier dans le Conseil."

"3. Comme ci-dessus (n°2.) excepté que les deux conseillers seront élus comme maintenant et les échevins auront une qualification plus élevée quant à la propriété."

"Dans tous les cas il est proposé que le Maire soit éligible pour trois ans par le Conseil et soit pris parmi les échevins."

M. Hossack, secondé par M. Hamel, a proposé:

"Que ce Conseil approuve la proposition de faire quelque changement dans la constitution du Conseil et est d'opinion que la première suggestion faite par le sous-comité serait agréable aux citoyens."

Laquelle motion ayant été mise aux voix, M. Bolduc, secondé par M. Renaud, a proposé en amendement: "Que la proposition du sous-comité du comité des bills privés suggérant des changements dans la représentation de ce Conseil en nommant des conseillers et des échevins soit acceptée en autant que les propriétaires seulement aient droit de voter à l'élection d'un échevin, et que le maire devienne élu annuellement par les deux tiers de ce Conseil." Laquelle motion en amendement ayant été mise aux voix a été rejetée sur division de 3 pour, 10 contre.

M. Hearn, secondé par M. Scott, a proposé en amendement:

"Que dans l'opinion de ce conseil nul changement dans le mode d'élection des conseillers municipaux est demandé par les propriétaires de cette cité, mais plutôt que de risquer le passage par la législature des bills de la cité et de l'aqueduc maintenant sous sa considération, ce conseil accepterait le changement mentionné dans la première des trois propositions qui lui ont été soumises par le sous-comité auquel ont été renvoyés les bills, cette proposition étant moins inadmissible que les deux autres."

Laquelle motion en amendement ayant été mise aux voix a été rejetée, sur division de 6 pour, 7 contre.

La motion principale a alors été mise aux voix et rejetée sur division.

M. le conseiller St. Michel a été nommé pour présider à la nomination des candidats pour l'office de conseiller représentant le quartier Jacques-Cartier de cette cité, en remplacement de Norbert Germain, échevin, résignataire. Cette nomination aura lieu vendredi, le 8 septembre prochain, à dix heures du matin, en plein air, en face de la maison de M. Elie Turgeon, rue St. Valier, entre les rues de la Couronne et Dorchester, dans le dit quartier. L'inspecteur de la Cité est requis de préparer un estimé du coût d'ériger une suite de marches à partir du derrière de la maison d'école protestante à l'Anse des Mères jusqu'à la cime du cap; et de se mettre en communication avec Wm. Lampron, écr., dans le but d'obtenir de ce citoyen le droit d'ériger des marches à l'endroit sus-désigné."

Naufrage du "Spartan."

300 PERSONNES EN DANGER.

Le *Spartan* est un des vapeurs qui font le service régulier entre Montréal et les principales villes du Haut-Canada. Il est d'habitude encombré de passagers et les touristes américains y sont parfois tellement nombreux, que l'espace leur manque.

Vers 7 heures, samedi soir, la nouvelle s'est répandue par toute la ville qu'un terrible accident était arrivé au *Spartan* en descendant les rapides de Lachine. Nous nous empressâmes de nous rendre sur le lieu du sinistre, et voici ce que nous avons appris des habitants qui demeurent sur le chemin du bas de Lachine:

Vers 5 1/2 heures, malgré l'épaisse fumée qui couvrait complètement les rapides et les environs, ils ont vu le *Spartan* passer le village de Lachine, ayant sur l'avant une foule de passagers; mais la fumée devenait de plus en plus intense, le vapeur vira de bord et prit la direction du quai de Lachine; quelques minutes après néanmoins, on le vit de nouveau descendre le fleuve et s'arrêter tout-à-coup. Le vapeur aurait-il touché en voulant remonter ou en reprenant le chenal pour sauter les rapides?

Toujours est-il que l'on a vu débarquer les passagers sur la langue de terre qui se trouve en bas du village de Caughnawaga, et un grand nombre de sauvages, montés dans leurs canots, volant à leurs secours. Lorsque nous sommes arrivés près du lieu de l'accident, il tombait une pluie battante et le temps était très noir. C'est à peine si nous pouvions distinguer le vapeur *Spartan* qui se trouve à quelques arpents de la côte enfoncée dans environ quinze pieds d'eau, nous a-t-on dit. On voyait plus haut un immense feu allumé sans doute par les passagers. On dit que le *Spartan* avait à bord près de 200 passagers, et il est facile de se faire une idée de la confusion qui a dû régner parmi eux pendant le débarquement et des souffrances qu'ils ont dû endurer pendant la tempête.

On a tout lieu de croire que personne ne s'est noyé, puisque l'on voit facilement toute la partie supérieure du vaisseau.

Le bagage a dû être complètement submergé. Le *Spartan* est un nouveau vapeur en fer et l'un des plus beaux que possède la ligne de la maille royale du Haut-Canada. Il était à sa première saison.

AUTRES DÉTAILS.

Nous avons rencontré hier, M. R. Armour, de Toronto, un des passagers du *Spartan*, qui nous a donné les nouveaux renseignements suivants sur le triste accident arrivé à ce vaisseau.

Le *Spartan* était à un mille des rapides lorsque le capitaine, que la fumée empêchait de rien voir, donna l'ordre de rebrousser chemin et de se diriger sur le quai de Lachine. En tournant, le vaisseau frappa contre un récif. Le choc fut tel que quelques personnes furent renversées. La confusion fut à son comble, et la plus grande panique régna parmi les passagers, surtout parmi les dames qui se trouvaient sur l'avant du bateau. Une voie d'eau se déclara de suite, et au bout de cinq minutes le fond de cale était tout inondé; et à peine cinq autres minutes s'étaient-elles écoulées que les flots s'élevaient de trois pieds au-dessus du premier pont.

Le capitaine donna l'ordre de jeter l'ancre, mais il paraît que la frayeur s'était aussi emparée de l'équipage, car personne ne lui obéit. Ce n'est que quelques minutes après que des matelots du *Styg* revenant d'une excursion dans le Haut-Canada, réussirent, malgré la quantité d'eau qui couvrait le pont, à jeter l'ancre dans le fleuve.

On procéda de suite au sauvetage des passagers, en commençant d'abord par les dames; tous furent transportés dans les chaloupes du vaisseau sur une jetée que le gouvernement a fait construire à la tête des rapides, il y a quelques années. De là des sauvages de Caughnawaga les conduisirent dans leurs canots à leur village où les plus grands soins leur furent donnés. Ils y passèrent la nuit, et hier au matin ils arrivaient à Montréal.

Sans le secours de 72 matelots du *Styg* sous les ordres du Lt. Richardson, on aurait probablement aujourd'hui à déplorer plusieurs pertes de vie. Ces braves marins, formés à tous les dangers, ne se laissent point dominer par l'effroi du moment, et en moins d'une minute, ils avaient préparé les chaloupes de sauvetage. Grâce à leur présence d'esprit et au sang-froid du Capt. Howard, aidé de quelques passagers, le débarquement s'est fait avec le plus grand ordre.

Hier, pendant toute la journée, on a travaillé à retirer le bagage. Un passager américain dit avoir \$5,000 dans une malle. —(Minerve.)

Autres-News.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 26 courant:

AFFAIRE WIRZ.

Nous lisons dans la *Tribune* de New-York:

"Nous ne pouvons nous empêcher de dire que la procédure suivie dans le procès Wirz n'est qu'une série de bavées faucheuses, et non une procédure légale. Il y avait ou il n'y avait pas de preuves possibles pour justifier la mise en accusation de Lee, de James Seddon et de L. Northrop. S'il y en avait, le procès devait continuer comme il avait commencé; s'il n'y en avait pas, il était déloyal et injuste d'accuser ces personnes, et de répandre dans le monde entier de pareilles accusations. Nous n'aimons pas qu'on frappe de travers, et surtout sur ceux qui sont à terre."

M. Wirz a retrouvé deux avocats: ce sont MM. Schade et Baker, et avant-hier l'audition des témoins a commencé, après que la cour a eu statué sur sa compétence et refusé de donner acte de leurs demandes de remise aux avocats de l'accusé. Le juge-avocat Shipman a repris son rôle de ministre public.

On a commencé par lire une lettre de M. Wirz au général Anderson Wilson.

Andersonville (Georgie), 7 mai 1865. Général, ce n'est qu'avec répugnance que je vous adresse ces lignes, sachant bien que vous avez peu de temps à donner à des affaires du genre de celle dont je viens vous entretenir. Si j'entrevois quelque autre moyen d'arriver à mon but, je ne vous importunerai point.

Je suis né en Suisse. Avant la guerre, j'étais citoyen de la Louisiane et j'exerçais la profession de médecin. Comme des milliers d'autres, j'ai été entraîné par le mouvement général et je me suis joint à l'armée du Sud. J'ai été très grièvement blessé à la bataille de Sept Pins, près de Richmond, et j'ai presque perdu l'usage de mon bras droit. Ne pouvant plus rentrer en campagne, j'ai reçu l'ordre de servir sous le général John H. Winder, qui gardait les prisonniers de guerre fédéraux, et l'on m'envoya surveiller la prison de Tuscaloosa.

Ma santé s'étant de nouveau altérée, je demandai un congé, et je me rendis en Europe, d'où je revins en février 1864. Je reçus l'ordre de me rendre auprès du commandant de la prison militaire d'Andersonville, qui mit sous ma direction l'intérieur de la prison. Les devoirs que j'avais à remplir étaient durs et pénibles. Je suis convaincu que personne ne peut me blâmer justement et ne me blâmera pour des incidents qui se sont passés à Andersonville et qu'il n'était pas en mon pouvoir d'empêcher. Je ne pense pas que je doive être tenu responsable de l'insuffisance des rations, de l'encombrement de la prison, qui a été une source effrayante de mortalité, de l'insuffisance des vêtements, des abris, etc.

Cependant, c'est moi qui porte aujourd'hui le poids de la haine, et des hommes qui ont été prisonniers ici semblent disposés à venger sur moi ce qu'ils ont souffert, sur moi qui n'ai été qu'un moyen pour mieux dire un instrument entre les mains de mes supérieurs.

Telle est ma situation. J'ai une famille. J'ai perdu tout ce que je possédais lorsque l'armée fédérale assiégeait Vicksburg. Je n'ai pas d'argent en ce moment pour me rendre où que ce soit, et lors même que j'en aurais, je ne saurais où aller. Ma vie est en danger, et je vous demande respectueusement secours et assistance. Si vous êtes assez généreux pour me donner une sorte de sauf-conduit, ou ce que je préférerais de beaucoup une garde pour me protéger moi et ma famille contre la violence, je vous en serais reconnaissant, et vous pourriez être sûr que vous aurez accordé votre protection à quelqu'un qui n'en est pas indigne. Mon intention est de retourner en Europe, aussitôt que je pourrai le faire.

J'ai l'honneur, etc.

H. Wirz.

Le capitaine Noyes a constaté l'authenticité de la lettre qu'on vient de lire, authenticité que ne conteste nullement M. Wirz, puis le colonel Biggs a fait sa déposition. Il résulte de son témoignage que la prison d'Andersonville était en effet encombrée, que les médicaments, les vêtements et les vivres étaient insuffisants, et que la mortalité était considérable. Mais M. Biggs ne connaît acte à reprocher personnellement au capitaine Wirz. Les fameux *bloodhounds* étaient au nombre de six, mais c'étaient des chiens de petite taille. Quant à la sévérité des règlements, elle était commandée par le peu de monde dont disposait Wirz pour garder 30,000 prisonniers. Bref, la déposition du témoin est en faveur de l'accusé, et de témoin pour l'accusation, le tribunal transforme M. Biggs en témoin pour la défense, malgré les protestations assez vives des avocats de M. Wirz. C'est une nouvelle irrégularité de procédure.

La déposition de l'autre témoin entendu jeudi, le docteur Bates, sans fournir de preuves personnelles contre l'accusé, est moins favorable. M. Bates, qui a été médecin de la prison d'Andersonville, constate l'insuffisance de l'espace où étaient entassés les prisonniers, leur mauvais régime, la saleté qui régnait partout et jusque dans les hôpitaux, et la mortalité qui en était la suite. Les prisonniers n'avaient en moyenne qu'une livre et quart d'aliments par jour. Le régime de la prison était évidemment condamnable maintenant, le capitaine Wirz en est-il responsable et était-il en son pouvoir de le modifier, dans un pays où les hommes n'avaient souvent pour eux-mêmes ni vivres, ni habits ni médicaments?

Le capitaine James Moore est revenu à Washington d'une mission d'enquête qu'on lui avait donnée pour Andersonville. D'après un télégramme de la capitale, les prisonniers morts ont été trouvés ensevelis dans de profondes tranchées, à 300 verges du camp, et non au milieu du camp même, comme on l'avait prétendu. Le capitaine Moore dément également plusieurs assertions qui n'en sont pas moins longuement développées dans l'acte d'accusation contre M. Wirz.

Richmond a en ce moment deux grandes préoccupations; l'approche des élections congressionnelles et la visite attendue du Président des Etats-Unis. Un nouveau meeting a eu lieu jeudi à l'Hôtel-de-Ville pour terminer les arrangements préliminaires à la réception d'un visiteur aussi éminent. Les résolutions adoptées à ce meeting sont empreintes du respect le plus profond pour le chef exécutif de l'état et ont fait pressentir que celui-ci recevra dans l'ex-capital de la Confédération un accueil enthousiaste. La fa-

mille de M. Johnson est déjà partie pour Richmond, avant-hier, et l'on assure que le Président l'y rejoindra lundi au plus tard. Grâce à l'intercession du chirurgien de la forteresse Monroe, M. John Mitchell a obtenu la permission de faire une promenade quotidienne sur les remparts. Des dispositions ont été prises par le général Miles pour empêcher MM. J. Davis, Clay et J. Mitchell de se rencontrer dans leurs sorties journalières. Aux derniers avis les trois prisonniers jouissaient d'une assez bonne santé.

Les amis de M. Alexander Stephens s'efforcent en ce moment d'obtenir la grâce et l'élargissement de l'ex-vice-président. Parmi eux on cite plusieurs de ses anciens collègues au Sénat des Etats-Unis, M. Seward y compris. Son frère, M. Linton Stephens, a eu hier matin une longue entrevue avec le Président à ce sujet et l'on croit qu'il a réussi à obtenir un ordre de mise en liberté sur parole.

S'il faut en croire le *Chronicle* d'Augusta, les dames géorgiennes signeraient en ce moment une pétition au Président en faveur de M. Jefferson Davis, dont elle imploreraient la liberté et le pardon. Elles doivent même, au dire de ce journal, tenir des meetings dans les principales villes de l'Etat pour propager leur œuvre méritoire.

Nous trouvons dans la *Gazette* de Cincinnati le témoignage officiel suivant à propos du massacre d'Indiens inoffensifs par le colonel Chivington :

Fort Lyons, Colorado.

A comparu devant moi le lieutenant James Olney, du premier escadron de cavalerie du Colorado. Après avoir prêté serment, il a déclaré et signé ce qui suit : "J'ai été présent au massacre des Indiens à Sand Creek, par le colonel Chivington. Pendant le massacre, j'ai vu trois femmes et cinq enfants prisonniers aux mains de quelques soldats ; tandis qu'on les emmenait, le lieutenant Harry Richmond s'est approché d'eux, et a tué et scalé les trois femmes et les cinq enfants, au moment où ils demandaient grâce. Les soldats considéraient le tout de sang froid. — James Olney."

CHARLES WHEELER, adjudant.

On lit dans le *Courier des Etats-Unis* de lundi :

Nous avons à rendre compte des dépositions de trois témoins à charge, le docteur Bates, le docteur Barrows et le soldat Robert E. Kellogg.

M. Bates donne des détails navrants sur l'insuffisance de la nourriture et des médicaments alloués aux prisonniers. Les amputations et les réamputations, pour cause de gangrène, étaient nombreuses. Au surplus, il n'a jamais entendu blâmer le capitaine Wirz pour ce qui se passait, et il ne l'a jamais vu s'abandonner à des actes de brutalité. L'eau n'était pas insalubre. Interrogé sur l'existence de la conspiration contre la vie des prisonniers, M. Bates répond :

"Telle n'a jamais été mon impression ; je me suis toujours élevé contre l'insuffisance et le genre des rations ; mais la chose tenait à la rareté des approvisionnements fournis à Wirz. On aurait pu s'en procurer dans les campagnes des environs, mais les officiers n'avaient pas le droit de les mettre en réquisition. Les chirurgiens ont toujours fait leur devoir."

M. Barrows était médecin dans le 27ème du Massachusetts. Fait prisonnier, il a été conduit à Andersonville et chargé par le capitaine Wirz de faire le service de deux quartiers de l'hôpital. Les prisonniers qui essayaient de se sauver étaient mis aux fers et aux boulets ; on les rattrapait avec des chiens. Un fugitif a été blessé par un de ces animaux, la gangrène s'est mise dans la blessure, et le malheureux est mort ; les chiens n'obéissaient pas à Wirz mais à un certain Turner. Wirz était brutal, mais le témoin ne l'a jamais vu tirer sur personne. La nourriture était toujours insuffisante et souvent malsaine. Le pain de maïs, dont l'usage aurait été très bon contre le scorbut, était mal cuit. Quelquefois, des cadavres restaient trois jours sans être enterrés. Une fois, on a mis à la diète les 30,000 prisonniers, en raison de la mauvaise conduite d'un petit nombre. Si les choses eussent été mieux organisées, on eût évité plus de la moitié des morts qui ont eu lieu.

Robert Kellogg, fait prisonnier à Plymouth, revient sur l'insuffisance des aliments. La santé des prisonniers était horrible, et beaucoup d'affections secrètes, qui n'auraient pas entraîné la mort ailleurs, l'amaigrissaient infailliblement à Andersonville. Kellogg a vu tuer un homme par les sentinelles pour avoir dépassé la ligne de démarcation établie par Wirz. Les hommes étaient nus-pieds et quelquefois entièrement nus, etc., etc.

Le major général Wilson, dit-on, est assigné comme témoin dans l'affaire Wirz. Le propriétaire des chiens d'Andersonville, Harris, a été arrêté et incarcéré à Washington. Les dames seront probablement exclues du prétoire, en raison des détails sordides que plusieurs témoins auront à donner.

D'après le *Daily News*, les avocats de M. Wirz ont entre les mains la preuve que la suspension de l'échange des prisonniers a été le fait de M. Stanton, celui-ci aimant mieux exposer les siens à toutes les misères que de voir l'armée de Lee renforcée par 50,000 sécessionnistes.

La *Tribune*, après avoir condamné toute la procédure suivie dans l'affaire Wirz et les commissions militaires en général, ajoute :

"Au train dont vont menés nos procès militaires, il faudra juste quarante-huit ans et un mois pour venir à bout de cent causes, en supposant que chaque commission ait à en juger ce nombre. En ce cas, les commissions militaires termineraient leurs travaux vers le 1er septembre 1913."

Un des grands embarras de l'administration actuelle était de régler définitivement la sorte de ceux des officiers et des citoyens de l'ancienne confédération que leur grade, la nature des fonctions qu'ils avaient remplies ou leur degré de fortune rangeaient dans l'une des trois catégories d'exception de la proclamation d'amnistie. Ceux qui n'ont pu obtenir de la clémence du Président leur pardon, la restitution de leurs biens et leur réintégration dans les droits et privilèges de citoyens se trouvaient en effet dans une situation anormale qu'il importait de défaire. N'étant plus citoyens de fait, tombant sous le coup des lois

de confiscation et menacés souvent de poursuites judiciaires, bien qu'ils fussent couverts par les traités de capitulation, leur position devenait plus qu'embarrassante et dans beaucoup de cas intolérable. On nous avait fait espérer, il y a quelque temps, que le gouvernement lèverait cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des exemptés non graciés en offrant une amnistie réelle et complète à tous ceux qui ont pris part à la rébellion. Malheureusement, on prêtait à l'administration des intentions généreuses qu'elle n'avait pas. Aujourd'hui le Président, par l'entremise du secrétaire d'Etat, invite indirectement, en leur offrant des passeports, ceux qui n'ont pu obtenir leur pardon à s'expatrier. Voici le texte de l'ordonnance publiée à ce sujet :

Département d'Etat,

Washington, 28 août.

Les prisonniers sur parole qui demanderont des passeports comme citoyens des Etats-Unis et contre lesquels ne pèsera aucune accusation spéciale, les recevront en s'adressant au département d'Etat avec les formalités d'usage. Ces passeports seront délivrés toutefois sous condition que les postulants s'engagent à ne pas revenir aux Etats-Unis sans en avoir obtenu l'autorisation du Président.

Toutes autres personnes engagées dans la rébellion qui désiraient passer à l'étranger adresseront des demandes de passeport au département d'Etat qui statuera sur ces demandes suivant les circonstances.

Par ordre du Président des Etats-Unis,

W. H. SEWARD.

Quelle signification réelle peut avoir cette mesure administrative ? quelle en peut être la portée ? quel en sera le résultat ? Annonce-t-elle que le gouvernement a résolu d'effacer à tout prix du pays ceux qui ont joué un rôle important dans la guerre de la sécession et contre lesquels il ne peut cependant articuler aucune accusation ; mais dont il considère l'influence comme dangereuse dans le Sud ? Est-ce une mise en demeure, ou une simple invitation ? Il est certain que bon nombre d'anciens confédérés profiteront de la permission à eux donnée de quitter les Etats-Unis. Le Mexique paraît être le pays de prédilection vers lequel se portera cette émigration d'un nouveau genre. Nous ne pouvons que féliciter le jeune empire des nouveaux hôtes qu'il est destiné à recevoir ; ce sera un élément de plus d'activité et d'intelligence à ajouter à ceux qu'il possède déjà en abondance et une source de prospérité dans l'avenir.

Plusieurs hauts personnages de l'ancienne confédération sont déjà en instance auprès du gouvernement pour obtenir la permission de quitter le pays. La famille de M. R. M. T. Hunter, de la Virginie, qui est, comme on sait, prisonnier d'Etat au fort Pulaski, a eu samedi une entrevue avec M. Johnson et a réussi, dit-on, à obtenir qu'un passeport pour l'Europe fut délivré à l'ancien commissaire de paix de M. Davis. D'un autre côté, le général Beauregard se dispose à quitter la Nouvelle-Orléans pour la France, où il ne sera pas soumis aux vexations de toute espèce que lui font subir les autorités militaires de la Louisiane. On dit même, mais nous n'osons pas l'espérer, que l'ordre du département d'Etat serait appliqué, dans certaines éventualités, à MM. Jefferson Davis et Alexander Stephens.

Comme contraste de cette émigration prochaine de citoyens du Sud, nous mentionnerons les proportions considérables que prend en Virginie l'immigration européenne. Depuis un mois, plusieurs convois d'émigrants suédois, allemands, polonais et autres sont arrivés à Richmond et ont été distribués sur les terres de la fertile vallée du James. Les affranchis voient d'un mauvais œil ce flot étranger envahir des terres que quelques-uns considèrent comme leur propriété légale, mais les planteurs protègent et encouragent cette colonisation qui doit, dans un temps donné, rendre à la Virginie sa prospérité et partant sa prépondérance première. Voici ce qu'écrivit à ce sujet un correspondant de Richmond, à la date du 23 :

Hier encore, soixante Suédois sont arrivés ici par voie de New-York. Ils se rendent dans le comté de Goochland, vers le haut de la vallée du James. Au mois de mai dernier, un grand nombre d'émigrants de ce pays vinrent s'établir dans ce comté et ils firent à leurs amis d'Europe un tableau si flatteur de la perspective de leur colonisation que ceux-ci arrivèrent en foule pour les rejoindre. Les terres sur lesquelles ils sont établis leur sont concédées à des conditions très avantageuses. Un délai de plusieurs années leur est accordé pour en payer la valeur, afin de leur donner l'occasion de réaliser par leur travail le capital nécessaire à l'acquisition du sol qu'ils cultivent.

L'agent général de l'émigration polonaise est ici depuis quelques jours ; il a obtenu pour ses infortunés compatriotes des concessions importantes de terres, sur les bords de l'Appomattox et attend d'un moment à l'autre l'arrivée à New-York et à la forteresse Monroe de plusieurs bâtiments venant de France, avec deux ou trois mille Polonais qui s'étaient réfugiés en Suisse après l'insuccès de la révolution.

Les affranchis manifestent beaucoup d'hostilité envers les nouveaux venus et revendiquent insolemment, comme étant leur propriété naturelle, les terres incultes sur lesquelles les Suédois se sont établis. Ils prétendent que le gouvernement devrait leur donner le droit de venir ici et de prendre leur place comme travailleurs.

Quoi qu'ils disent, nous saluons avec joie la venue de ces travailleurs et nous invitons tous ceux qui émigrent aux Etats-Unis à suivre leur exemple. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

New-York, 28 août.

Depuis que l'ordre, relatif aux passeports des soldats rebelles prisonniers sur parole, est promulgué, l'immigration dans le sud est générale.

Le général Lee doit se rendre à Londres, et la terminer l'histoire de ses campagnes. Parmi ceux qui doivent partir, se trouvent les généraux Longstreet, Ewell, Beauregard, D. H. Hill, Wheeler, Walow, Buckner et Gardner, et plusieurs autres d'un rang inférieur.

Une collision a eu lieu ce matin vers 10 heures sur le chemin de Long Island, près Jamaica. Les deux engins ont été mis en pièces ainsi que deux chars ; 4 ou 5 personnes ont été tuées et un grand nombre de blessés.

Valeries nouvelles d'Europe.

Le steamer *City of Washington*, parti de

Liverpool le 16 de ce mois et de Queenstown le 17, est arrivé à New-York lundi matin ; et le navire à vapeur de la ligne canadienne, le *North American*, parti de Liverpool le 17 et de Londonderry le 18, est arrivé à Québec lundi soir.

Le *Moniteur* voit dans la résolution du Pape d'augmenter son armée, un premier effort pour se mettre en état de pourvoir à la sûreté intérieure des Etats de la Papauté, lorsque la France aura retiré ses troupes de Rome.

La maladie sur les animaux continue en Angleterre. Le fléau prend de jour en jour de nouvelles proportions. On conteste qu'il a été introduit par des animaux étrangers.

Sir W. J. Hooker, le célèbre botaniste, est mort.

La flotte anglaise au nombre de 12 vaisseaux est arrivée à Cherbourg le 14 ; on lui a donné une place d'honneur dans le havre. Des fêtes brillantes ont eu lieu. Les lords de l'amirauté et plusieurs officiers publics accompagnaient la flotte. Après quelques jours passés à Cherbourg, la flotte s'est mise en route pour Brest.

A un banquet, le duc de Somerset, le premier lord de l'Amirauté, a proposé un toast à l'empereur et à la marine française. M. de Chasseloup Laubat a proposé des vœux en l'honneur de la Reine Victoria, à la marine anglaise, et à l'entente cordiale entre les deux gouvernements.

Le *Moniteur* en parlant des circonstances qui ont amené les visites réciproques des flottes anglaise et française dit : "L'Angleterre a désiré que sa flotte fut présente à Cherbourg le 15 et la France ne peut que se féliciter sur les sentiments d'amitié et de courtoisie qui ont suggéré cette pensée au gouvernement anglais."

La fête de l'Empereur a été célébrée comme de coutume à Paris le 13 courant.

On rapporte que l'Espagne a répondu aux opinions émises par l'Autriche sur la reconnaissance du Royaume d'Italie, qu'elle n'a jamais admise que sa politique serait indéfiniment bornée par des intérêts de dynastie indépendants de ceux de la couronne d'Espagne.

Les dernières nouvelles reçues de Berlin et de Vienne annoncent que tout indique la solution satisfaisante des négociations pendantes sur la question des Duchés. Le comte de Blome était allé à Eschelle donner à l'empereur d'Autriche le résultat de sa mission près du roi de Prusse. L'empereur d'Autriche avait visité la reine de Prusse.

Des nouvelles de Constantinople en date du 9 août annoncent que le choléra est presque complètement disparu du Pirée, mais il fait de grands ravages dans les faubourgs de Stamboul et dans les villages sur le Bosphore. Selon le rapport officiel, en moyenne il en meurt 380 par jour. La panique est universelle et toutes les affaires suspendues.

Une émeute a eu lieu à Bucharest. L'hôtel de ville a été pillé, huit soldats ont été blessés, dix émeutiers tués et 23 blessés. L'ordre a été rétabli dans l'espace de deux heures.

Le 17 les consolidés à Londres sont fermés de 89 1/2 à 89 3/4 au comptant.

Le *Great Eastern* est arrivé devant Crookhaven le 17 au matin. Rien ne lui est arrivé. Il se dirigeait du côté de Sheerness et devait jeter l'ancre à Douvres. La machine à jeter le câble à la mer est parfaite ; mais la drisse propre à le retirer de la mer est défectueuse.

Le Sénat belge a voté la proposition du baron de Tormaco et du comte de Linden, pour la demande au roi de la grâce du baron Chazal, ministre de la guerre, et du représentant Delaet, condamnés pour duel.

La santé de Léopold, quoique toujours sujette à d'inquiétantes alternatives, s'est cependant assez améliorée pour offrir les apparences d'une convalescence et même pour lui permettre de s'occuper des affaires publiques.

En Perse, le souverain vient d'ordonner l'application d'un plan complet de réformes politiques et administratives, élaboré par Hassan-Ali-Khan, ancien représentant de ce royaume en France. On parle de la nomination d'un commissaire général à l'Exposition universelle des produits de l'industrie à Paris en 1887.

Dans l'Inde, une grande bataille a été livrée entre les souverains de Caboul et de Candahar. D'un côté, l'héritier présomptif de Caboul, et de l'autre, le frère de l'ameur, ont été tués. Il en a été de même du khan de Khokand, attaqué par la tribu des Kirghiz. Le khan de Bokhara veut profiter de cet événement pour s'emparer du Khokand. Excellent prétexte pour les Russes de poursuivre leurs conquêtes jusque dans cette ville aux 400 mosquées, où résidait Gengiskhan et où Tamerlan réunissait pour le mariage de ses petits-fils 500 ambassadeurs des peuples conquis !

M. de Boust est arrivé à Gastein le 14 août à sept heures du soir.

M. de Bloome en est parti le lendemain. Les deux gouvernements sont parvenus à s'entendre.

Le roi de Prusse devait partir le 19. La Correspondance générale dit que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche se rencontreraient, le 19, à Saltzbourg.

France.

Le *Moniteur* publie les dépêches suivantes :

"Camp de Châlons, le 13 août, 8 h. du soir."

"Dans la journée d'hier, l'empereur, après avoir travaillé avec plusieurs de ses ministres, s'est rendu au polygone pour assister à des expériences de tir. A cinq heures, Sa Majesté est allée au devant du prince impérial."

"Dans le trajet de la gare de Mourmelon au quartier général, l'empereur et son auguste fils ont été l'objet des acclamations générales de l'armée, venue spontanément se former en haie sur leur passage."

"Le prince George de Solms Braunfels, capitaine de cavalerie de la garde au service de Hanovre et le général lord Frédéric Paulet, commandant les gardes à pied de la reine avec les trois officiers de l'armée anglaise qui l'accompagnaient en visite au campement, ont été invités par l'empereur à venir s'installer au quartier impérial."

"Demain, l'émir Abd-el-Kader, invité par l'empereur, doit arriver dans la matinée."

"L'Impératrice est attendue vers cinq heures."

"Aujourd'hui, comme d'habitude, l'office divin a été célébré avec une grande pompe militaire, et les populations des environs étaient venues avec empressement pour assister à cette cérémonie religieuse."

"Dans l'après-midi, l'empereur, accompagné du maréchal Niel, a visité le camp dans tous ses détails."

"Le prince impérial a parcouru à cheval le front de bandière des trois divisions."

"Camp de Châlons, 14 août, 8 heures 55 minutes au soir."

"Aujourd'hui, l'empereur a assisté à la deuxième grande manœuvre exécutée depuis son arrivée au camp."

"A cinq heures, Sa Majesté, accompagnée du maréchal Niel, s'est rendu à la gare de Mourmelon pour recevoir l'impératrice et la conduire au quartier impérial. Tous les généraux, leurs états-majors et les corps d'officiers des deux divisions de cavalerie qui s'étaient spontanément réunis au cortège de Leurs Majestés, ont eu l'honneur de leur servir d'escorte."

"L'impératrice était accompagnée de S. A. la princesse Anna, de S. Exc. le marquis de la Valette, ministre de l'intérieur, et de plusieurs dames et officiers de sa maison."

"Ce soir, il y a eu un grand dîner au quartier impérial, et à l'heure où nous écrivons, Leurs Majestés assistent, du pavillon de l'empereur, à la retraite aux flambeaux sonnée par toutes les musiques du camp."

"Demain doit avoir lieu la revue d'honneur à l'occasion du 15 août."

FAITS DIVERS.

—On nous informe qu'une liste de souscription, qui se couvre rapidement de signatures, a été ouverte ces jours derniers à Québec, dans le but de collecter la somme nécessaire pour payer les dépenses du procès intenté au volontaire Quéllette, accusé, comme on sait, d'avoir en juin dernier, tué à Sandwich, M. Elliott, avocat, sous les circonstances que nos lecteurs connaissent.

ORDINATION.—Monsieur l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré, dimanche dernier dans sa cathédrale, l'Ordre sacré de la Prêtrise à MM. F. X. Bouvier, et P. Larochelle, et la tonsure à MM. J. U. Charbonneau, A. J. Besset, A. D. Ashby, S. Demers.

SOLDATS DESERTEURS.—Seize ou dix-sept soldats appartenant au régiment de carabiniers royaux stationné à Lévis, ont déserté ces jours-ci avec armes et bagage. On croit qu'ils ont gagné les frontières.

—Dimanche soir des voleurs sont entrés chez M. Bourget, boulanger à la Pointe-Lévis, et lui ont enlevé une somme de 300 piastres.

—John Dempsey, un jeune matelot, a été condamné hier à un mois de prison pour avoir volé un paquet de cannes chez M. Bansley, perrequier, rue St. Jean.

—Nous voyons par nos échanges de Kingston que dans la nuit de vendredi dernier, trois prisonniers, dont un anglais et deux canadiens, se sont saurés de la prison de cette ville. Aux dernières nouvelles, malgré toutes les recherches, on ne les avait pas empoignés.

—Il paraît que certains townships du Haut-Canada souffrent beaucoup du feu dans les bois. Près de Kingston, plusieurs habitants ont perdu leurs récoltes, et même leurs maisons et dépendances ont été incendiées.

—Samedi dernier, vers une heure de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans le hanger à bois de M. François Gariépy, cultivateur de St. Henri de Mascouche, et s'est ensuite communiqué à une grange dans laquelle il y avait une quantité assez considérable de grains en gerbes. Tout a été consumé, malgré les efforts des citoyens du village que l'incendie avait appelé sur les lieux. Le feu a été mis par un jeune homme qui, par mégarde, a laissé tomber la cendre enflammée de sa pipe sur des copeaux. Les pertes sont estimées à \$1,200. Rien n'était assuré. —(Minerve.)

—Nous apprenons que le feu qui règne dans les bois, a causé beaucoup de dommages à la récolte dans différents endroits. Dans Chamblay et St. Hubert, on a beaucoup souffert. Dans cette dernière paroisse, un habitant qui demeure près de la grande savane a vu le feu lui détruire une récolte complète de sarrasin. —(Idem.)

MORT SUBITE.—Samedi dernier, le corner de cette cité, fut appelé à tenir une enquête sur le corps de Philippe Girard, écrivain, marchand de St. Prosper, mort subitement d'apoplexie. Le verdict a été rendu en conséquence. —(Ere Nouvelle.)

ENFANT A TROIS LANGUES. — Dernièrement à Dumfries, une femme a mis au monde un enfant qui a trois langues. L'enfant jouit d'une bonne santé, et sur tous les autres rapports son corps est bien formé.

ANNONCES NOUVELLES.

Ouverture des classes du Collège Ste. Marie.—F. Vignon, Recteur.

Rentrée des élèves internes au Séminaire de Québec. Nouvelle Edition, revue et augmentée du Recueil d'Ordonnances Synodales et Episcopales, etc —Léger Brousseau.

Départ de l'Europa.—J. E. Deschamps.

LETTRE D'UNE DAME.

Proche parente d'un des principaux médecins de Montréal.

New-York, 3 décembre 1863.

Messrs. Lanman et Kemp : L'objet de cette lettre est de vous témoigner ma reconnaissance pour le bien que m'a fait votre Salsepareille de Bristol. Depuis plus de six mois, j'étais affectée d'un Rhumatisme universel, qui par les tortures qu'il me faisait éprouver, m'avait réduite à un état de maigreur extrême. Incapable de me remuer les bras et les jambes, j'étais obligée d'avoir recours à quelqu'un pour me procurer les soins les plus ordinaires. D'après votre conseil j'ai commencé l'usage de votre Salsepareille ; mais j'étais si faible, que plusieurs fois j'étais tentée de cesser, car les doses quoique faibles m'agitaient extraordinairement. Enfin j'ai pu insensiblement augmenter les doses, et mes douleurs ont cessé peu à peu, et après en avoir pris huit ou dix bouteilles, je me suis trouvée à peu près guérie. Aujourd'hui, j'ai repris mes petits travaux de ménage, et ne saurais trop recommander à ceux qui souffrent, votre excellente préparation.

Je suis, messieurs, votre servante. FELICITE CREHEN, 119, Laurent Street, New-York. La Salsepareille de Bristol est en vente chez le Dr. Bickley.

AVIS IMPORTANT.

Le public est particulièrement averti d'examiner avec soin chaque bouteille de la Salsepareille de Bristol, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette. Bien qu'il y ait à l'édifice de l'Europe, autour de chaque bouteille, la salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN & KEMP,

Droguistes en gros,

Agents à Québec.—John Musson et Cie, New-York. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles, et McLeod ; E. G.

roux ; O. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; E. Brunette ; R. Dagal, et J.-B. Martel et Cie.

Pilules sucrées de Bristol.—Ancien cathartique de famille n'a mérité ou reçu autant de reconnaissance que les "Pilules sucrées de Bristol" de la part des médecins ou de celle des patients. Les témoignages de leur efficacité et de leur entière exemption de toutes propriétés malfaisantes sont des autorités médicales les plus hautes et les plus sages. Leur grand mérite d'après ces témoins, est non-seulement de nettoyer l'estomac et les entrailles, mais encore d'obvier à la nécessité d'une purgation continuelle. En d'autres termes, elles donnent du ton et une vigueur permanente à ces organes et leur permettent de remplir leurs fonctions naturellement sans être obligés de recourir à ce remède. Cette qualité est de la plus haute importance. De plus, elles ne réduisent pas la force générale, comme la plupart des purgatifs minéraux et n'occasionnent pas par leur opération des douleurs ou nausées. Elles sont donc appropriées pour les femmes, les enfants, et les personnes âgées. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

112-434

J. F. HENRY & Cie, Agents-Général pour le Canada, 308, rue St.-Paul, Montréal ; vendu à Québec par tous les droguistes.

Naissance.

Aux Trois-Rivières, le 25 du courant, la dame de Joseph Boucher de Niverville, écriv. une fille.

Décès.

Lundi, à Saint-Pierre, Isle d'Orléans, M. François-Albert Ferland, instituteur de l'école modèle de Charlesbourg, et ancien élève de l'Ecole Normale Laval, à l'âge de 21 ans et 4 mois. La mort est venue ainsi le frapper après quelques jours seulement de maladie, (la pleurésie), au milieu de ses vacances, à l'entrée d'un centre utile et honorable, ayant devant lui un long et bel avenir, que paraissent lui promettre une forte santé, de bons talents et un sincère dévouement à son état. Il appartenait à la Société St-Joseph.

A Boucherville, la semaine dernière, M. François Lavoie, à l'âge de 55 ans et demi.

A St. Antoine, le 24 du courant, Dame Marie-Louise Dupré, épouse de M. Lebeuf, à l'âge de 93 ans.

A St. Antoine, Rivière Chamblay, le 18 du courant, Antoine Archambault, fils, écriv. lieutenant-capitaine de Milice, âgé de 44 ans et 10 mois.

NÉCROLOGIE.—Nous annonçons avec douleur la mort prématurée de notre jeune et estimé concitoyen Eusèbe Larivière, étudiant en droit de cette cité. Souffrant depuis quelques mois d'une maladie de poitrine, il succomba dimanche dernier vers minuit à une dernière étreinte de la mort à l'âge de 24 ans, laissant pour toujours cette terre d'exil en échange d'un séjour plus heureux. Doué de talents distingués, notre jeune et regretté ami fit son cours d'études dans les collèges de Nicolet et des Trois-Rivières et embrassa la carrière du droit où l'appelaient des dispositions marquées.

Plein d'aménité, de douceur et de gaieté, ses belles qualités lui avaient fait de nombreux amis ; l'avenir semblait lui sourire lorsque l'impitoyable mort est venue l'enlever à la double affection de ses parents et de ses amis. —(Journal des Trois-Rivières.)

Séminaire de Québec.

LA RENTREE des élèves internes aura lieu LUNDI SOIR, 4 jour de SEPTEMBRE. Les classes s'ouvriront le lendemain matin. Québec, 30 août 1865—1351 2f.

Collège Ste. Marie.

Montréal, Rue Bleury. L'OUVERTURE des CLASSES se fera le 6 SEPTEMBRE, après la Messe du St. Esprit, à 9h. Outre le cours classique il y aura un cours Commercial en Anglais. La Tenue des Livres et l'Ecriture y seront enseignées par le Professeur L'ONG. F. VIGNON, Recteur. 30 août 1865—1350 3f.

MAINTENANT EN VENTE

A la Librairie de

LEGER BROUSSEAU

UNE NOUVELLE EDITION

Revue et Augmentée

DU RECUEIL

D'ORDONNANCES

SYNODALES ET EPISCOPALES

DU DIOCÈSE DE QUÉBEC

SUIVI D'UNE COLLECTION

1°—DES INDULTS ACCORDÉS AU DIOCÈSE ; 2°—DES DÉCRETS DE LA CONGREGATION DES RITES ; 3°—DES DÉCISIONS IMPORTANTES SUR DIFFÉRENTS SUJETS

PUBLIÉ

Par Monseigneur l'Administrateur du Diocèse.

Collège de Notre-Dame de Lévis.

LA RENTRÉE des ÉLÈVES PENSIONNAIRES aura lieu LUNDI, le 4 SEPTEMBRE. Les classes s'ouvriront le 5, à 8 heures du matin.

P. ROUSSEL, Ptre., Directeur.

CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT.

LES SOUSSIGNES en remerciant leurs pratiques et le public en général, leur annoncent qu'ils ont transporté

TOUT LEUR FONDS DE COMMERCE

NOUVEL ETABLISSEMENT

75, Rue St. Joseph.
VIS-A-VIS LE COUVANT DES
SŒURS DE LA CONGREGATION

ST. ROCH,

ET QU'ILS TIENDRONT TOUJOURS EN MAINS UN

Assortiment des plus variés

TELS QUE

Draps, Casimirs, Tweeds, Soies Noires et de Couleurs, Etoffes à robes, chapeaux, fleurs, rubans, plumes, etc., etc., etc.

Et toujours à des prix très réduits.

G. VEZINA & CIE.,

75, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 19 avril 1865—1217 12m

SACRIFICE, SACRIFICE.

P. COUTURE ET Cie.,

No. 77, Rue St. Joseph, No. 77,

SAINT-ROCH.

LES soussignés, tout en remerciant leurs pratiques du bienveillant encouragement qu'ils ont bien voulu accorder à leur nouvel établissement, prennent la liberté de leur annoncer qu'à partir de ce jour, ils vendront

A TRES GRANDE REDUCTION

Ce qui reste de MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Etant pour recevoir un assortiment plus complet que par le passé, ils sont décidés à ne refuser aucun argent sur leurs effets afin de pouvoir faire place aux nouvelles importations le plus tôt possible.

L'attention du public est spécialement attirée sur la grande réduction des

Draps noirs, Tweeds de couleurs, Mousseline de laine, Barège, etc., etc.

Les acheteurs seront très surpris du bas prix de nos Flanelles et chemises.

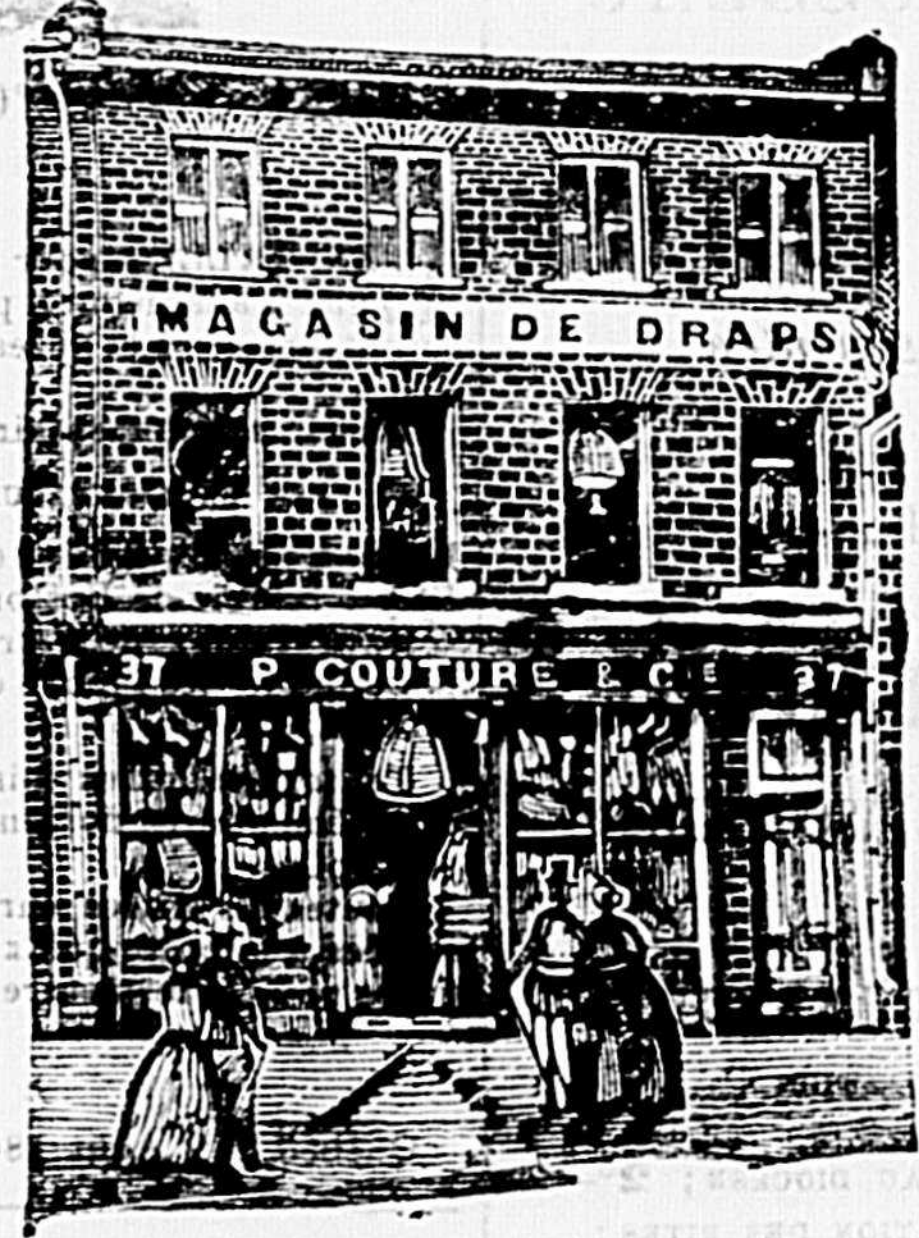
7 juillet 1865. 1252

IMMENSE REDUCTION

AU

No. 37, Rue la Couronne,

SAINT-ROCH.



P. COUTURE et Cie.

P. COUTURE et Cie.

LES soussignés devant recevoir leur assortiment d'automne au commencement d'août, et ayant encore en mains un assortiment considérable du printemps, désirent annoncer qu'ils vendront pendant quelque temps tout leur fonds de commerce à une réduction qui ne s'est encore jamais vu dans aucun établissement de cette ville.

Leur importation d'automne sera au-dessus de £20,000 plus forte que les années précédentes, ainsi, ils seront en mesure d'offrir encore plus d'avantages à leurs pratiques que par le passé. L'attention des acheteurs est particulièrement attirée sur les Draps, Tweeds et Soie Glacée qui seront vendus bien au-dessous de leur valeur.

Aussi un grand lot de Flanelle de Fantaisie pure laine (beaux patrons) à 1s. 6d. la verge valant 2s. 9d.

Un immense lot de Barège, Mousseline de Laine de prix 4½d la verge.

Les Cotons Jaunes, Shirting, etc., etc., seront vendus à la dernière avance sur le prix coûtant.

P. COUTURE ET Cie.,

No. 37, rue de la Couronne, Saint-Roch.

7 juillet 1865.—1252.



AVIS.

L'ENTREE de la Salle d'Exercice, rue St. Louis, ne sera perdue à l'avenir, pour le soir qu'aux personnes munies d'une CARTE d'admission, laquelle peut être obtenue en s'adressant soit aux Chefs ou Majors de Bataillons, Capitaines de Compagnies ou au Major de Brigade.

L. T. SUZOR,
Lt.-Colonel.
M. B.

Québec, le 24 octobre 1864—1148

ANCIENS CANADIENS

PHILIPPE AUBERT DE GASPE.

DEUXIEME EDITION.

REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

A vendre à la Librairie de

LÉGER BROSSEAU,

No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

ST. JEAN-BAPTISTE

QUEBEC

EN

1865.

Sous ce titre, les Éditeurs du Canadien viennent de publier une brochure contenant :

"Le compte-rendu de la Fête Nationale à Québec en 1865 ;

"Le sermon de l'Abbé Chandonnet ;

"Le Discours de M. P. G. Huot, M. P. ;

"La Causerie de M. Hector Fabre ;

"La chanson de la St. Jean-Baptiste, par un Français-Canadien ;

"La liste complète des officiers de la Société St. Jean-Baptiste pour l'année 1865, comprenant les noms des officiers de la section St. Sauveur."

Cette publication forme une jolie petite brochure de près de 100 pages, qu'on peut se procurer à la

LIBRAIRIE DU CANADIEN, 21, Côte La Montagne, Basse-Ville et chez les principaux libraires pour la modique somme de

QUINZE SOUS.

Québec, 26 juillet 1865—1317.

Dr. P. Desjardins,
RUE DES FOSSES, N° 84.

Pres la Rue de la Couronne.

Québec, 31 mai 1865—1263 12m.

Dr. Jean-B. Blanchet,

MEMBRE DU COLLEGE ROYAL DES
CHIRURGIENS D'ANGLETERRE,

Licencié du Collège Royal des médecins de Londres,

A ouvert son Bureau, au N° 17,

RUE ST. STANISLAS, CÔTE DE LA PRISON,
Haute-Ville.

Québec, 10 mai 1865—1242 12m.

J. MUISSON

Mécanicien, forgeron

ABRICANT de lits de fer et de fonte ; lits d'enfant, lits et fauteuils de voyage, lits de fer pour dortoirs de collège, hôpitaux, pensionnats faits en tout genre, sur commande.
Moulin à coudre, balances (plat-form scales) elcis, serrures, coffres-forts réparés, et tout genre d'ouvrage en fer, en acier, en fonte et en cuivre, exécuté promptement.

Rue St. Vallier, 4, St. Roch
Québec, 16 janvier 1865—1124.

HUILE

IODÉE

DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi,
Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODÉE DE PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'un digesta pénible.

Le rapport académique constate en effet : "Que dans les cas curables, la guérison ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantages" sur "cette dernière".

Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et souvent à peu près nulle.

L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à plus faible dose, et son odeur et sa saveur diffèrent peu de celle de l'Huile d'Amendes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée ; ainsi que dans toutes les Maladies scrofuleuses, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le lupus (d'après l'opinion), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'Huile de J. Personne, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots : Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

J. PERSONNE.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.)

A vendre chez

LEGER BROSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville

COUP-D'ŒIL

SUR LE

CANADA ET LA COLONISATION.

ON peut se procurer cette récente brochure de M. STANISLAS DRAPEAU, sur la Colonisation, à la librairie du soussigné, moyennant 12½ cents par copie. Il n'en reste plus qu'une cinquantaine de copies à disposer.

LEGER BROSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville.
Québec, 5 octobre 1864.

PETIT RECUEIL

DE

CANTIQUES,

À L'USAGE DES

MISSIONS, RETRAITES, NEUVAINES
ET CATECHISMES.

LE SOUSSIGNÉ offre maintenant en vente un nouveau recueil de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 CANTIQUES choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catechismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la M. THODE DE PLAIN-CHANT.

Ce recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Rév. M. C. MARQUIS, et a reçu l'approbation de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez

LEGER BROSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville,

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, à ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS.

Consultations à toutes heures.

Québec 2 octobre 1865. 1053



Thé! Thé!!

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une quantité considérable de THÉ PUR et très bien choisi pour l'usage des familles consistant en :
Thé Naturel du Japon "Young Hyson,"
do "do" "Finest Japanese,"
do "do" "Fine Oolong Japanese,"
Thé "Gun Powder,"
Thé Imperial "Twankey,"
Les prix varient de 1s. 8d., à 4s. la livre.

AUX MARCHANDS.

Messieurs les marchands sont invités à venir examiner ces différentes qualités de Thé, avant d'acheter ailleurs ; le soussigné les ayant achetées à des conditions très avantageuses, il peut les offrir au commerce à très bas prix, il sollicite donc une part de patronage.

LEGER BROSSEAU,
7, Rue Buade.

Québec, 21 juillet 1865.

PENSIONNAT

DES

SŒURS GRISSES D'OTTAWA

SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR
MONSIEUR GUIGUES.

CE T'ÉTABLISSEMENT dont l'existence remonte à près de vingt ans, a pour but de satisfaire à l'un des besoins les plus pressants de cette partie de la contrée. La cité d'Ottawa, ainsi que personne ne l'ignore, forme par sa position géographique, le lien qui unit le Haut et le Bas Canada. De là cette nécessité pour tous les habitants d'avoir une notion parfaite et égale des langues Française et Anglaise. Aussi rien n'a-t-il été égaré pour que les jeunes demoiselles canadiennes et anglaises puissent atteindre ce double but ; et les nombreux et honorables témoignages rendus de tous temps à l'institution, prouvent que ses efforts n'ont point été vains.

Le plus grand soin est surtout apporté à la pureté de la prononciation et à la pratique usuelle des deux langues.

Outre les études grammaticales et littéraires, outre l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Botanique, la Zoologie, la Chimie, la Physique, les élèves recevront encore des leçons théoriques et pratiques de commerce, d'économie domestique, de broderie en tous genres. Tous les moyens les plus propres à exciter l'émulation et à développer l'intelligence y sont journellement employés. Nous ne mentionnerons ici que la Banque, le Bureau de poste, la Gazette, la chambre de commerce ; le tout sous la direction exclusive des élèves.

Celles qui désireraient apprendre la musique et le dessin trouveront également que rien n'a été négligé pour leur assurer en ces branches de prompts et brillants succès. Il suffira de faire remarquer qu'actuellement, non moins de six maîtresses sont constamment occupées à donner des leçons de Piano, d'Harmonium, d'Orgue, de Harpe, de Guitare, etc., et qu'un nombre encore plus grand préside aux leçons de peinture à l'huile, peinture à l'eau, peinture orientale, dessins en tous genres ; à la confection d'ouvrages en cire, de fleurs artificielles, etc. On ne fait aucune distinction de religion dans l'admission des élèves ; seulement les jeunes demoiselles qui n'appartiennent pas à la religion catholique, quel qu'elle soit, d'ailleurs, de suivre personnellement le régime de la maison, ne sont cependant point tenues d'assister aux exercices religieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à la supérieure.

Les classes commenceront le premier septembre.

Ottawa, 16 août 1865—1336 3m.

ECOLE D'AGRICULTURE

DE

STE. ANNE.

POUR être admis, les aspirants doivent : 1° Présenter les meilleurs témoignages de moralité et de bon caractère ; 2° Avoir au moins seize ans ; 3° Savoir lire et écrire la langue française, et les quatre premières règles de l'arithmétique.

PRIX ET MODÈS DE PAIEMENT.

Vingt-quatre piastres par année payables d'avance en trimestre de \$8 chacun : le premier finissant au 1er janvier, le second au 1er mai ; le troisième avec l'année. Un trimestre commencé est dû tout entier, même en cas de sortie ou d'absence. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque, l'usage des outils et instruments, et le lit complet excepté les draps.

Les livres, le papier et les autres articles de bureau seront fournis, sur la demande des parents, au prix des mêmes objets chez les marchands de Québec. Prix, environ \$1 à \$2.

Aucun uniforme n'est prescrit. On désire cependant qu'ils aient une redingote ou surtout noir les jours de dimanche et de fête, et un habit de chambre pour les offices. Il faut des habits communs de rechange pour les travaux de culture, et deux paires de draps avec des serviettes.

Le pensionnat est tenu par Madame Ve. E. Ouellet, sous la surveillance immédiate du professeur et sous le contrôle de l'école. Prix, six piastres par mois, payables invariablement d'avance.

Les élèves demi-bourgeois de la Chambre d'agriculture B. C., n'ont à donner que deux piastres à chacun des trimestres pour leur instruction, et 3 piastres par mois pour leur pension.

F. X. METHOT, Ptre.,

Québec, 21 août 1865.

THEOLOGIE À l'Usage des Gens

du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINT-FOI. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Gosselin, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1851. Ouvrage en 3 volumes, reliés.

A vendre chez

LEGER BROSSEAU,
Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville

LE VERS RONGEUR des

LSOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'Abbé J. GAGNON, vicaire-général de Noyers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez

LEGER BROSSEAU,
Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la

Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1616-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. en 12. Brochées \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez

LEGER BROSSEAU,
Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Grand Bazar!!!

LUNDI, le 4 de SEPTEMBRE prochain, s'ouvrira à la SALLE JACQUES-CARTIER, un grand BAZAR pour l'achèvement de la maison d'école des garçons, à St. Sauveur, et pour l'installation des chers Frères de la doctrine chrétienne, dans cette localité. Les personnes qui auraient des effets dont elles voudraient disposer pour cette bonne œuvre, pourront les adresser aux Révérends Pères Oblats, à St. Sauveur, ou aux Dames directrices du Bazar.

DAME V. CHARLES TANGUAY, Présidente.
Dames Charles St. Michel, Dames Pierre Goulet,
Louis Martin, V. Ed. Dubéau,
Zéph. Levasseur, Louis Gingras.
Mesdames Zéph. Levasseur et L. Gingras tiendront les tables de rafraîchissements.

DAME LOUIS GINGRAS, Secrétaire.
Québec, 19 juillet 1865.

H. BLANCHET,

CHIRURGIEN.

N° 9, RUE DU PALAIS,
(Ancienne résidence de son oncle, feu JEAN BLANCHET, Chirurgien.)

LE DR. BLANCHET prêter une attention particulière au traitement des maladies Chirurgicales.

Québec, 7 juin 1865—1269

LE CONSEILLER

DES DAMES

ET DES

DEMOISELLES

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE ET DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Rédigé par les Sommités Littéraires et Artistiques.

TOUS LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er NOVEMBRE

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnés reçoivent dans le courant de l'année :

DES AQUARELLES, DES SEPIAS, QUARANTE FEUILLES DE MUSIQUE INÉDITE, DOUZE GRAVURES DE MODES, DEUX GRAVURES DE LINGÈRE, DES PLANCHES DE TAPISSERIE COLORÉE, QUINZE CENTS DESSINS DE BRODERIE, DOUZE FEUILLES DE PATRONS (GRANDEUR NATURELLE) POUR DAMES, DEMOISELLES ET ENFANTS, DES GRAVURES SUR AIGLES, DES PLANCHES DE COSTUMES ETC., ETC.

18ème ANNÉE.

Novembre 1864.—Numéro 1.

SOMMAIRE

DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1864.

1. Chronique du mois, par HENRI VERNER.
2. La phrase interrompue. Épisode historique, par HENRI VERNER.
3. Causerie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par Mme JULIE FERTIAULT.
4. Musique.—Pensées, maximes, sentences, proverbes et anecdotes de tous les pays et de tous les temps.
5. Somme d'enfant, par F. FERTIAULT.
6. Modes, par BLANCH DE SÉRIENY.
7. Économie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes : Sauce aux oignons—Sauce extravas sans un oignon.
8. Petits travaux de Dames / Boîtes à bijoux (n° 1).
9. Vêtements de poche en junc (n° 2).—Veste d'enfant au tricot (n° 3).—Dentelle au crochet.
10. Explication des gravures de modes.
11. Explication de la planche de tapisserie.
12. Explication de la planche de broderie.
13. Explication de la planche de patrons.
14. Rébus.

Les abonnés reçoivent avec ce numéro.

1. Une feuille de Broderie.
2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver.
3. Sur la planche de Patrons (Petits Travaux de Dames).
4. Une gravure de Modes colorée.
5. Une gravure de confection et costumes d'hiver.
6. Un dessin de Tapisserie colorée.
7. Une Aquarelle.
8. Souvenir de Trouville, quadrille, par ACHILLE DECOMBES.
9. Le Réveil, mélodie, paroles de PROSPER LUTTEMAN, musique d'EMILE DAUDET.
10. Delphine, polka, par ACHILLE DECOMBES.

On s'abonne à Québec, chez

LEGER BROSSEAU.

Québec, 11 nov 1863

MOULIN À FARINE À LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulages pour l'Avoine et 2 paires de moulages pour le Blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur